



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Mme Laure PION, Maire.

Conseillers en exercice : 9	Conseillers présents : 8
Quorum : 5	Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Christian, GERBER Anne, JOANNEZ Myriam, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Christian, PITHOUD Guy, VARI Marie-Thérèse

Absents : BERNARD Isabelle

Secrétaire de séance : VARI Marie-Thérèse

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
2022/015	Subventions aux associations	8		
2022/016	Participation aux familles pour le transport scolaire	4	4	
2022/017	Désignation d'un correspondant incendie et secours	8		

Notre Dame du Cruet, le 12 octobre 2022
Le Maire, Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 7 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme BERNARD Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VARI Marie-Thérèse

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants		
11	9	8	8		
Date de la convocation		Date de l'affichage			
29/09/2022		29/09/2022			
Pour	8	Contre	0	Blanc/Abstention	0

OBJET : SUBVENTIONS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **vote** les subventions pour l'année 2022

- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	300 €
- Association « coupons et boutonnières »	300 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	300 €
- Etoile d'Orient	300 €
- Clique de La chambre	100 €
- Les Bleuets de Maurienne	100 €
- Tennis Club Le Colombier	100 €
- As Cuines foot	100 €
- CAM Rugby	100 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Laure PION

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 12/10/2022

et de la transmission en Sous-Préfecture le 12/10/2022



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 7 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme BERNARD Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VARI Marie-Thérèse

Afférents au C M.	En exercice		Présents		Votants	
11	9		8		8	
Date de la convocation			Date de l'affichage			
29/09/2022			29/09/2022			
Pour	4	Contre	4	Blanc/Abstention	0	

OBJET : PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme le Maire, rappelle au Conseil que l'inscription au transport scolaire pour les familles est de 140 € par enfant

Mme le Maire propose au Conseil de délibérer sur l'augmentation de l'aide financière que la commune pourrait apporter aux familles, qui passerait de 40 € à 50 € par enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à partage égal des voix, selon l'article L.2121-20 du CGCT la voix du maire est prépondérante.

- **décide** qu'une aide financière de 50 € par enfant inscrit au transport scolaire pour la rentrée 2022-2023 sera versée aux familles.
- **décide** que ce versement se fera par virement et que les familles devront fournir à la mairie une copie du titre de transport scolaire des enfants.
- **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 12/10/2022
et de la transmission en Sous-Préfecture le 12/10/2022

Le Maire
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 7 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme BERNARD Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VARI Marie-Thérèse

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants	
11	9	8	8	
Date de la convocation		Date de l'affichage		
29/09/2022		29/09/2022		
Pour	8	Contre	Blanc/Abstention	0

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mme le Maire, informe le Conseil qu'un décret paru le 29 juillet 2022 demande aux conseils municipaux de désigner un correspondant incendie et secours. Ce correspondant dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue également un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **désigne** Mr Christian CHARBONNIER comme correspondant incendie et secours

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

